



Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Mittal Canada Contrecoeur Ouest

La santé sécurité des travailleurs, ce n'est pas une loterie

Montréal, 11 juin 2007. Les 327 Métallos chez Mittal Canada Contrecoeur Ouest dénoncent la nouvelle approche patronale basée sur un tirage pour régler les problèmes de santé sécurité. La compagnie vient d'introduire un système de tirage pour l'attribution de prix aux travailleurs des usines qui ont atteint ou dépassé les objectifs de la compagnie en santé sécurité pour un trimestre. « Nous avons affaire à une manœuvre déjà utilisée dans d'autres compagnies pour tenter de régler les problèmes d'accidents de travail mais qui a l'effet pervers d'encourager les gens à ne pas déclarer des accidents mineurs, ce qui pourrait avoir des répercussions éventuelles positives pour la compagnie en abaissant ses coûts à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Après avoir contacté l'employeur, nous avons demandé à ce que la compagnie s'assoit avec le syndicat pour négocier un véritable programme de prévention des accidents basé sur une mobilisation collective », a déclaré Frank Beaudin, permanent du Syndicat des Métallos (FTQ).

« De plus, ce n'est pas la totalité des travailleurs de l'usine qui ont accès au tirage mais plutôt ceux qui font partie d'un département qui a atteint ou dépassé les objectifs de l'entreprise. Nous avons aussi appris qu'un dirigeant d'une autre installation de Mittal au Québec a récemment laissé entendre que l'usine ne se qualifierait pas pour des investissements si elle n'atteignait pas les objectifs au niveau des accidents de travail. Nous dénonçons toute cette approche car elle pourrait avoir l'effet d'introduire une compétition malsaine entre les travailleurs en ouvrant la porte à une pression interne entre les travailleurs pour s'assurer que leur département fasse parti des départements éligibles », a poursuivi le permanent syndical.

Le président de la section locale 6951, Dominic Lemieux a enchaîné en indiquant que les travailleurs sont également en colère de voir la compagnie faire une différence entre les travailleurs de l'aciérie et ceux du laminoir. « Nous sommes tous dans le même bateau, dit-il. Nous sommes confrontés aux mêmes problèmes. Nous faisons partie du même syndicat. Nous sommes solidaires. Jamais nous n'accepterons qu'une compagnie traite une partie de nos membres comme des citoyens de seconde classe ».

C'est pourquoi que chaque travailleur du département éligible de l'aciérie qui gagnera un de ces prix a décidé de le remettre au club social du syndicat local afin qu'il y ait un partage équitable qui serve les intérêts de tous les membres. « La compagnie tente de nous diviser. Nous lui avons demandé de revoir sa décision et de consulter le syndicat mais ce fut un refus catégorique. Les travailleurs ont alors décidé d'agir autrement. C'est par le travail d'équipe des travailleurs du laminoir et de l'aciérie que nous allons être en mesure d'atteindre des objectifs en santé sécurité », a conclu Dominic Lemieux.

(30)

Pour informations : Frank Beaudin, Syndicat des Métallos (FTQ), (450) 359-4441
Dominic Lemieux, Syndicat des Métallos, section locale 6951, (450) 587-1179